

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 23 novembre 2018 à 20h30

(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

	Présent	Absent		Présent	Absent
Sylvie VIRICEL, Maire	Х	X Marie COCHARD			Х
Henri SECCO, 1 <sup>er</sup> Adjoint	Х		Virginie TOURTE		Х
Patrick GUINET, 2 <sup>e</sup> Adjoint	Х		Aurélie GIRON		Х
Patricia DRAI, 3 <sup>e</sup> Adjoint		Х	Marie-Sophie COQ		Х
Marie-Chantal JOLIVET, 4 <sup>e</sup> Adjoint	Х		Michel PEREZ	X	
Georges BAULMONT, 5 <sup>e</sup> Adjoint	Х		Romain LEBÈGUE	Х	
Nathalie DESCOURS-JOUTARD, 6e Adjoint	Х		Jean GRAND	X	
Guylène MATILE-CHANAY, 7 <sup>e</sup> Adjoint	Х		Jean-Pierre GAITET	X	
Jean-Pierre BOUVARD, 8 <sup>e</sup> Adjoint	Х		Jean-Michel LADOUCE	X	
Stéphanie COURANT	Х		Fabienne D'ANGELO		Х
Jacques BERTHOU		Х	Laurent TRONCHE	Х	
Josiane BOUVIER	Х		Isabelle CHATARD		Х
Philippe BERTHO	Х		Noémie THOMAS	Х	
Guy MONNIN	Х		Béatrice PFAENDER	Х	
Pascal PROTIÈRE		Х			

Élus absents	Donne pouvoir à		
Patricia DRAI	Sylvie VIRICEL		
Jacques BERTHOU	Guy MONNIN		
Pascal PROTIÈRE	Romain LEBÈGUE		
Marie COCHARD	Philippe BERTHO		
Virginie TOURTE	Georges BAULMONT		
Aurélie GIRON	Nathalie DESCOURS-JOUTARD		
Marie-Sophie COQ			
Fabienne D'ANGELO	Jean-Pierre GAITET		
Isabelle CHATARD	Jean-Michel LADOUCE		

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Romain LEBÈGUE	69 %	29	20	28

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Romain LEBÈGUE, conseiller municipal, est désigné secrétaire de séance.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018

Sylvie VIRICEL, Maire, invite l'Assemblée à approuver le compte rendu de la séance du 19 octobre 2018.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, souligne deux points. Il indique n'être ni contre le logement social, ni contre les maisons de santé, contrairement à ce que semble dire Madame le Maire. Il demande à ce que ces deux éléments soient rajoutés.

Sylvie VIRICEL, Maire, demande à ce que soit précisé où se trouve ces éléments dans le Compte rendu.

Monsieur GAITET, conseiller municipal, indique qu'ils sont issus des réseaux sociaux.

Sylvie VIRICEL, Maire, conclut donc que ces remarques n'ont pas de lien direct avec le compte rendu du Conseil Municipal du 19 octobre.

Guy MONNIN, conseiller municipal, au nom de Jacques BERTHOU, conseiller municipal, indique que ce dernier est en faveur de la création de cette seconde maison de santé mais que c'est au

promoteur en charge de ce projet de faire des propositions et de trouver des solutions concernant les places de stationnement.

Sylvie VIRICEL, Maire, se réjouit que tout le monde soit en faveur de ce projet.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, précise qu'à la page 3, concernant le compte rendu et le procès-verbal, où il « demande la conservation d'un document unique tel qu'existant actuellement », c'est uniquement parce que le droit le permet. D'autre part, il demande à ce que soit finie la phrase incomplète page 5 concernant les hypothèques de premier rang.

Sylvie VIRICEL, Maire, lui indique que la phrase a été complétée comme suit « Cyrille DALMONT, représentant de la SEMCODA indique que les hypothèques de premier rang ne sont jamais utilisées et que dans le cadre des Communes, le recours à ces hypothèques est inutile ».

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, rappelle qu'il avait posé la question concernant la délibération DL-20181019-012, de savoir s'il s'agissait d'une extension ou d'un renforcement du réseau public de distribution d'électricité. Il transmet à Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des travaux, une réponse du Sénat sur le sujet.

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des travaux, lui précise qu'après vérification, il s'agit bien d'une extension du réseau public.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, réitère sa question faite lors du précédent conseil municipal à Patrick GUINET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, au sujet de l'augmentation de 25 000 € consacrée au PLU dans le budget.

Patrick GUINET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, répond qu'il le tiendra informé.

Enfin, Laurent TRONCHE, conseiller municipal, indique que les questions orales développées en fin de conseil municipal doivent être inscrites dans le compte rendu. Il demande donc que soient rajoutées ses questions concernant le projet de l'îlot Saint Romain : Quand seront lancées les démarches de recherche de commerce en lien avec l'étude annoncée d'Objectif ville ? Un document peut-il être communiqué à ce sujet ?

Guy MONNIN, conseiller municipal, demande à ce que soit mentionné le nom de Jacques BERTHOU, conseiller municipal, en tant que rapporteur dans la présentation du rapport de gestion 2017 de la SPL SEGAPAL.

Michel PEREZ, conseiller municipal, intervient pour souligner la qualité du compte rendu.



## FONCTION PUBLIQUE

### DL-20181123-001: Remboursement des frais de déplacement des agents municipaux

Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle que les frais engagés par les personnels territoriaux, lors de déplacements nécessités par l'exercice de leurs fonctions hors de leur résidence administrative, font l'objet de remboursements.

Elle explique que cette délibération ne soulève aucun enjeu financier puisqu'il s'agit uniquement de régulariser la situation actuelle, aucune délibération n'ayant été prise jusqu'alors à ce sujet. Il s'agit donc de mettre en accord la pratique et la réglementation concernant les indemnités de transport, les frais de repas et les frais de déplacement des agents municipaux.

Josiane BOUVIER, conseillère municipale, demande quel est le taux de remboursement.

Sylvie VIRICEL, Maire, indique les taux de remboursement suivants :

• De 5 CV à moins : 0,25 €/km • De 6 à 7 CV : 0,32 €/km • De 8 CV à plus : 0,35 €/km

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, demande ce qu'il en est concernant les nuitées qu'il sait être de 60 €/nuit dans la fonction publique d'Etat.

Sébastien FOUCHA, directeur général des services (DGS), répond que ce chiffre est uniquement applicable en région parisienne en ce qui concerne la fonction publique territoriale. La question n'a pas été soumise au comité technique étant donné qu'elle n'est presque pas pratiquée.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, précise qu'il serait intéressant de vérifier s'il n'a pas été procédé à un alignement des tarifs de la fonction publique territoriale avec ceux de la fonction publique d'Etat.

Sylvie VIRICEL, Maire, indique qu'un tel alignement ne semble pas être dans l'air du temps. Le Président de la République, Emmanuel MACRON, lors de son discours aux maires, a indiqué qu'il souhaitait rendre plus autonome les différents types de collectivités entre elles (commune, région, département...).

Sylvie VIRICEL, Maire, propose à l'Assemblée d'adopter les modalités de remboursement des frais de déplacement proposées qui prendront effet à compter du 24 novembre 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adoption des modalités de remboursement des frais de déplacement proposées.



### **FINANCES**

### DL-20181123-002 : Clôture de la régie de recette des droits d'entrée de la piscine de Miribel

Sylvie VIRICEL, Maire, indique que dans le cadre général de remise aux normes de l'ensemble des documents et procédures administratives de la Mairie, la piscine n'étant plus en activité, il convient d'en supprimer la régie.

Elle rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 29 août 1966 instituant une régie de recette auprès de la ville de Miribel pour une piscine.

Elle indique que la piscine municipale n'est plus en activité et qu'il convient donc d'en supprimer la régie créée pour l'encaissement des droits d'entrée.

Elle propose à l'Assemblée d'approuver la suppression de cette régie de recette.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la suppression de la régie de recette créée par délibération du 29 août 1966 pour l'encaissement des recettes de la piscine de Miribel.



### **FINANCES**

## DL-20181123-003: Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Jeunes Sapeurs-Pompiers de Miribel

Sylvie VIRICEL, Maire, présente à l'Assemblée la proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € à l'association des Jeunes sapeurs-pompiers de Miribel pour sa participation au concours technique international du feu organisé en Suisse en juillet 2019.

Elle précise que l'association a souhaité, si possible, que l'Assemblée se prononce rapidement sur cette demande afin de connaître le montant sur lequel elle pourra compter pour l'organisation de ce projet.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, tient à féliciter les Jeunes sapeurs-pompiers de Miribel, Champions de France.

Sylvie VIRICEL, Maire, propose à l'Assemblée d'approuver l'attribution de cette subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association des Jeunes sapeurs-pompiers de Miribel.



## DOMAINE ET PATRIMOINE

#### DL-20181123-004 : Vente Commune/SCI Maison de santé - Acte rectificatif

Patrick GUINET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, rappelle qu'en vue de la création d'une maison de santé au niveau de la Place de la République, la Commune a vendu suite à la délibération du 26 juin 2015, les parcelles AE297, AE878 et AE 296p et 1089p au prix de 175 € le m².

Il indique que la vente portait sur une surface de 1 399 m², surface correctement indiquée dans l'acte authentique de vente signé le 8 mars 2018, mais que le calcul du prix réalisé par le notaire de la SCI Maison de Santé est erroné et qu'une erreur en faveur de la Commune a été faite. Afin de percevoir le complément de prix de 1 050 €, il est nécessaire de signer un acte authentique rectificatif de l'acte de vente initial.

Sylvie VIRICEL, Maire, en profite pour remercier le service comptabilité et particulièrement Florence GAILLARD, dont la vigilance a permis de détecter l'erreur.

Elle propose à l'Assemblée d'approuver l'acte rectificatif et de l'habiliter à signer cet acte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acte rectificatif.



### **AFFAIRES SCOLAIRES**

### DL-20181123-005 : Convention de projet éducatif de territoire

Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle que le projet éducatif de territoire (PEDT) vise à développer la collaboration des différents partenaires sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant pour assurer une continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires.

La commune de Miribel réaffirme sa volonté de continuer à porter un projet éducatif partagé et de qualité suite au retour de la semaine scolaire à 4 jours.

Elle précise que les trois objectifs principaux de l'ancien PEDT ont été reconduits et qu'une réunion aura lieu en janvier/février pour faire vivre ce PEDT et proposer de nouvelles actions.

Josiane BOUVIER, conseillère municipale, demande si les associations y seront associées.

Sylvie VIRICEL, Maire, indique que de nombreux acteurs seront conviés : directeurs d'école, parents, élus, associations.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, demande ce que signifie le terme page 2 de la Convention « garderies périscolaires non déclarées », et pourquoi elles ne sont pas déclarées.

Sylvie VIRICEL, Maire, explique que ce sont des structures différentes des centres de loisirs qui permettent une plus grande latitude en terme d'accueil périscolaire et plus de souplesse dans leur fonctionnement.

Jean GRAND, conseiller municipal, s'interroge sur le coût de cette convention pour la Commune.

Sylvie VIRICEL, Maire, précise qu'il s'agit d'une convention de politique éducative qui ne comporte pas de coût. Ce qui a un coût, ce sont les services scolaires et petite enfance, qui représentent environ 50 % du budget de fonctionnement de la Commune. C'est un budget qu'il est difficile de contenir en raison des besoins induits par une population grandissante.

Elle propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention partenariale Projet Educatif Territorial pour la période de septembre 2018 à juillet 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.



### **AFFAIRES SOCIALES**

## DL-20181123-006 : Avenant financier 2018 à la convention d'objectifs et de financement relative à la Prévention Spécialisée

Marie-Chantal JOLIVET, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, rappelle à l'Assemblée sa délibération en date du 19 décembre 2014, par laquelle le Conseil Municipal avait approuvé et habilité le Maire à signer la convention relative à la prévention spécialisée 2015/2017 et son avenant financier n° 1 qui fixait la participation de la Commune de Miribel à 37 979 € annuels pour les années 2015, 2016 et 2017.

Elle présente à l'Assemblée l'avenant financier 2018 établi par le Département de l'Ain. Le coût d'un poste d'éducateur à temps plein représente 72 128,75 € en 2018 et donc 144 257,50 € pour deux postes. La contribution financière de la Commune de Miribel représentant 25 % du montant total de ces charges, elle sera de 36 064,38 € pour l'année 2018.

Sylvie VIRICEL, Maire, précise qu'il ne s'agit pas du salaire des éducateurs mais du coût de participation au fonctionnement de l'association.

Suite à une rencontre avec Madame LUGA GIRAUD, vice-présidente déléguée aux affaires sociales du département, Monsieur GAITET et Madame TERRIER, en leur qualité de conseillers départementaux, et Monsieur GOUBET Maire de Saint-Maurice de Beynost, Madame le Maire souhaite interpeler l'Assemblée sur la situation de la prévention spécialisée sur le territoire de Miribel et Saint-Maurice de Beynost.

En effet, le Conseil départemental de l'Ain s'apprête à voter en décembre 2018 la suppression de la subvention à la prévention spécialisée sur les communes de Miribel et de Saint Maurice de Beynost. La volonté est de recentrer ces aides sur les communes en politique de la ville : Bourg-en-Bresse et Oyonnax.

Elle rappelle qu'à l'heure actuelle deux éducateurs interviennent à Miribel et un éducateur à Saint Maurice de Beynost. Le travail effectué et le partenariat mis en place sont de très grande qualité.

Elle fait lecture du courrier rédigé conjointement avec Pierre GOUBET, Maire de Saint Maurice de Beynost, à l'attention de Jean DEGUERRY, Président du Conseil Départemental, et demande à Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, de défendre les intérêts de la Commune au sein du Conseil départemental à ce propos. Une copie du courrier a été distribuée à l'ensemble des conseillers municipaux ainsi qu'à la presse.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, intervient pour préciser que certaines villes de l'Ain tel qu'Ambérieu ont abandonné leurs éducateurs et qu'aucune augmentation de la délinquance n'a été par la suite constatée. Il explique qu'au départ, l'objectif du Conseil départemental était de passer d'une participation de 75 % à 50 %. Toutefois, la réduction des budgets a obligé le Conseil départemental à faire des économies afin de pouvoir aider l'ensemble du département.

Sylvie VIRICEL, Maire, répond qu'il ne s'agit pas d'un problème budgétaire mais d'une volonté d'accompagner les jeunes les plus fragiles. Elle craint des répercussions difficilement gérables en l'absence de prévention.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, explique qu'il connait bien la délinquance. Durant sa carrière de policier, il n'a jamais compris le rôle des éducateurs ainsi que l'intérêt de leur travail.

Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle que lors des émeutes de 2005 les éducateurs ont été d'une grande aide pour recréer du lien avec les habitants suite à l'incendie du centre social de la commune. Elle demande à ce que les communes ne soient pas dépossédées de leurs outils de prévention.

Nathalie DESCOURS-JOUTARD, Adjointe au Maire chargée de la culture, demande si d'autres outils n'existent pas. Elle s'interroge également sur l'intervention de l'Etat dans le cadre de la politique de la ville à travers le contrat de veille.

Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle que le contrat de veille ne rentre pas dans le cadre de la politique de la ville. Elle rappelle également la difficulté à trouver d'autres modes de financement.

Michel PEREZ, conseiller municipal, indique être ébranlé par certains propos tenus. Il est normal de ne pas voir les effets immédiats de la suppression des éducateurs dans les communes mais cela ne signifie pas qu'ils sont inexistants à long terme.

Marie-Chantal JOLIVET, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, présente le bilan des chantiers éducatifs sur Miribel pour l'année 2018. Ils ont des objectifs éducatifs, sociaux et de formation. Elle rappelle que les jeunes ayant participé à ces chantiers ont intégré des agences intérimaires, se sont réinscrits à la Mission Locale ou encore ont démarré des formations. Les actions des éducateurs sont concrètes. Elle interpelle l'Assemblée : que vont faire ces jeunes en l'absence d'éducateurs ? Quelle chance pour eux de s'en sortir ?

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, répond qu'il existe des associations d'insertion qui ne s'occupent pas que de la jeunesse délinquante. On parle d'une partie spécifique de la population.

Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle que si ces jeunes se dirigent vers les éducateurs, c'est parce qu'ils sont en marge du système. Les éducateurs sont leur seule chance de se reconstruire.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, explique avoir travaillé dans la lutte contre le grand banditisme et le terrorisme. Dans ce domaine, il ne faisait pas de prévention, sauf en mettant les gens en prison.

Sylvie VIRICEL, Maire, déplore le caractère extrême de cette remarque.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, souhaite faire deux remarques matérielles.

- Il est indiqué dans la délibération le vote de la convention et de son avenant n° 1. Où sont les avenants suivants ?
- S'étonne que soit soumis au vote un avenant bilatéral dans le cadre d'une convention entre quatre partenaires (Commune de Miribel, Commune de Saint-Maurice de Beynost, ADSEA, Conseil départemental).

Sylvie VIRICEL, Maire, explique que l'avenant fixe les proportions financières de la commune de Miribel et qu'il ne concerne par conséquent pas les autres parties à la convention. D'autre part, le document a été rédigé par le Conseil départemental.

Elle propose à l'Assemblée d'approuver cet avenant financier et l'habiliter à le signer.

A l'unanimité, le conseil Municipal approuve l'avenant financier 2018 à la convention d'objectifs et de financement relative à la Prévention Spécialisée.



### **QUESTIONS DIVERSES**

Jean GRAND renouvelle sa demande concernant la communication d'un organigramme nominatif de la Commune et précise que la version disponible sur le site internet de la Mairie est illisible et que les noms n'y figurent pas.

Sylvie VIRICEL, Maire, répond que l'organigramme sur le site est volontairement non nominatif. Il reprend uniquement les fonctions des agents. Cependant, une version nominative «confidentielle » peut être remise aux élus sur demande auprès du directeur général des services.